

Guide

DES LOISIRS NAUTIQUES
en Nouvelle-Calédonie



DAM
Direction
des affaires maritimes
de la Nouvelle-Calédonie



SOMMAIRE

P.04 *Avant de partir*, vérifiez

P.06 *Partageons* le littoral

A chaque pratique ses règles

P.08 Voile légère (*dériveur, catamaran...*)

P.10 Croisière côtière

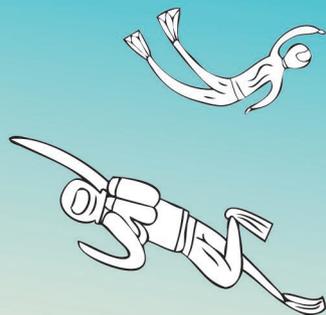
P.12 Plongée (*avec bouteilles et en apnée*)

P.14 Natation

P.15 Sports de glisse

P.19 Sports motorisés

(*scooter, ski nautique, motonautisme*)



Respect de l'environnement

P.20 Prévenir les pollutions

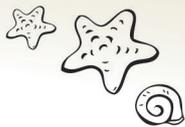
P.22 Respecter la faune et la flore

P.24 Pratiquer une pêche durable

P.26 *Qui contacter* en cas d'urgence ?

La mer est un espace naturel privilégié où se côtoient de multiples activités de loisir :

Natation, croisière côtière, surf, planche à voile, scooter de mer, plongée, voilier dériveur, etc. Ce guide présente les règles de base à connaître pour pratiquer son activité en toute sécurité et dans le respect des autres usagers. Sans oublier les conseils pratiques pour assurer la préservation de cet espace naturel fragile qui offre tant d'opportunités ludiques et sportives !





Avant de partir, vérifiez...



La météo

Consultez toujours les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie : le vent et les conditions de navigation ou de baignade peuvent évoluer rapidement !

Vos connaissances



Apprenez les éléments clés de la pratique de votre activité avec des enseignants diplômés ; vérifiez régulièrement votre niveau de compétences. Prenez connaissance des réglementations locales et des consignes des clubs sportifs ou associations.



Les zones de navigation

Renseignez-vous sur les zones de navigation de votre lieu de pratique ou navigation et leurs caractéristiques : courants, heures de marées, chenaux, côtes dangereuses, rochers, réserves naturelles, zones de cultures marines...



Votre matériel

Veillez à ce que tout matériel de sécurité soit en bon état et adapté à votre activité nautique. Un équipement individuel de flottabilité par personne doit être embarqué sur les navires ; il doit être porté pour les autres embarcations.



Pour en savoir plus

météo

Météo France Nouvelle-Calédonie sur www.meteo.nc et au 36.67.36 (65.25 cfp TTC / min)

navigation

Capitaineries, bureaux du port, postes de secours et affichage sur la plage

matériel

Pour en savoir plus : Consulter les fiches d'informations pratiques sur www.affmar.gouv.nc

connaissances

- 3 Ligue de vol libre en Nouvelle-Calédonie, 24, rue Duquesne 98 800 Nouméa - phb@mls.nc
- 3 Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoë Kayak, BP 2106 98 846 Nouméa Cedex Tél/Fax : 24 07 06 - crvaa@lagoon.nc
- 3 Ligue Calédonienne de Surf, BP 12048 - 98 802 Nouméa Cedex laurent.ravelli@surfingnewcaledonia.com
- 3 Comité régional des Sports Sous-marins, BP 8234 - 98 807 Nouméa Cedex Tél/Fax : 28 83 37 - ffesm.nc@mls.nc
- 3 Ligue Calédonienne de Voile BP 3290 - 98 846 Nouméa Cedex Tél/Fax : 28 56 45 - ligue.cal.2voile@lagoon.nc
- 3 Ligue Calédonienne de Natation BP 255 - 98800 Noumea - Tél : 46 73 73 - natcal@lagon.nc
- 3 Direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie www.djs.gouv.nc

Focus

UN ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE FLOTTABILITÉ, C'EST QUOI ?

> L'expression équipement individuel de flottabilité désigne plusieurs équipements : aide à la flottabilité : 50 newtons, jusqu'à 2 milles d'un abri ;

> Gilet de sauvetage : 100 newtons jusqu'à 6 milles d'un abri ; 150 newtons au-delà de 6 milles d'un abri ;

> Combinaison de protection : porté en permanence, cet équipement protège le torse et l'abdomen et doit présenter une flottabilité positive. Il remplace l'aide à la flottabilité de 50 newtons jusqu'à 2 milles d'un abri.

Veillez à ce que le matériel soit bien adapté à la morphologie de chacun, en particulier pour les enfants. Les deux premiers équipements (aide à la flottabilité et gilet de sauvetage) doivent être marqués CE ou ☼.



Grégoire



Partageons le littoral

Pour sa propre sécurité et celle des autres,
il est essentiel de connaître les principaux
drapeaux, balises et panneaux.

DRAPEAUX DE BAINNAGE

-  Baignade autorisée sans danger particulier
-  Baignade dangereuse mais surveillée
-  Baignade interdite

BALISAGE DES PLAGES

-  Bouée de délimitation
-  Bouée bâbord de chenal traversier
-  Bouée tribord de chenal traversier

PANNEAUX DE SIGNALISATION

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
|  |  | Embarcations de sport ou de plaisance |
|  |  | Bâtiments motorisés |
|  |  | Navires à voiles |
|  |  | Bâtiments ni motorisé ni à voile |
|  |  | Skî nautique |

- | | | |
|--|---|------------------------------------|
|  |  | Véhicules nautiques à moteur |
|  |  | Planches à voile |
|  |  | Baignade |
|  | | Vitesse limitée à 5 nœuds (9km/h)* |

* dans les chenaux et à moins de 300m du rivage

Balisateur d'entrée de port

Balisateur cardinal signalant un danger

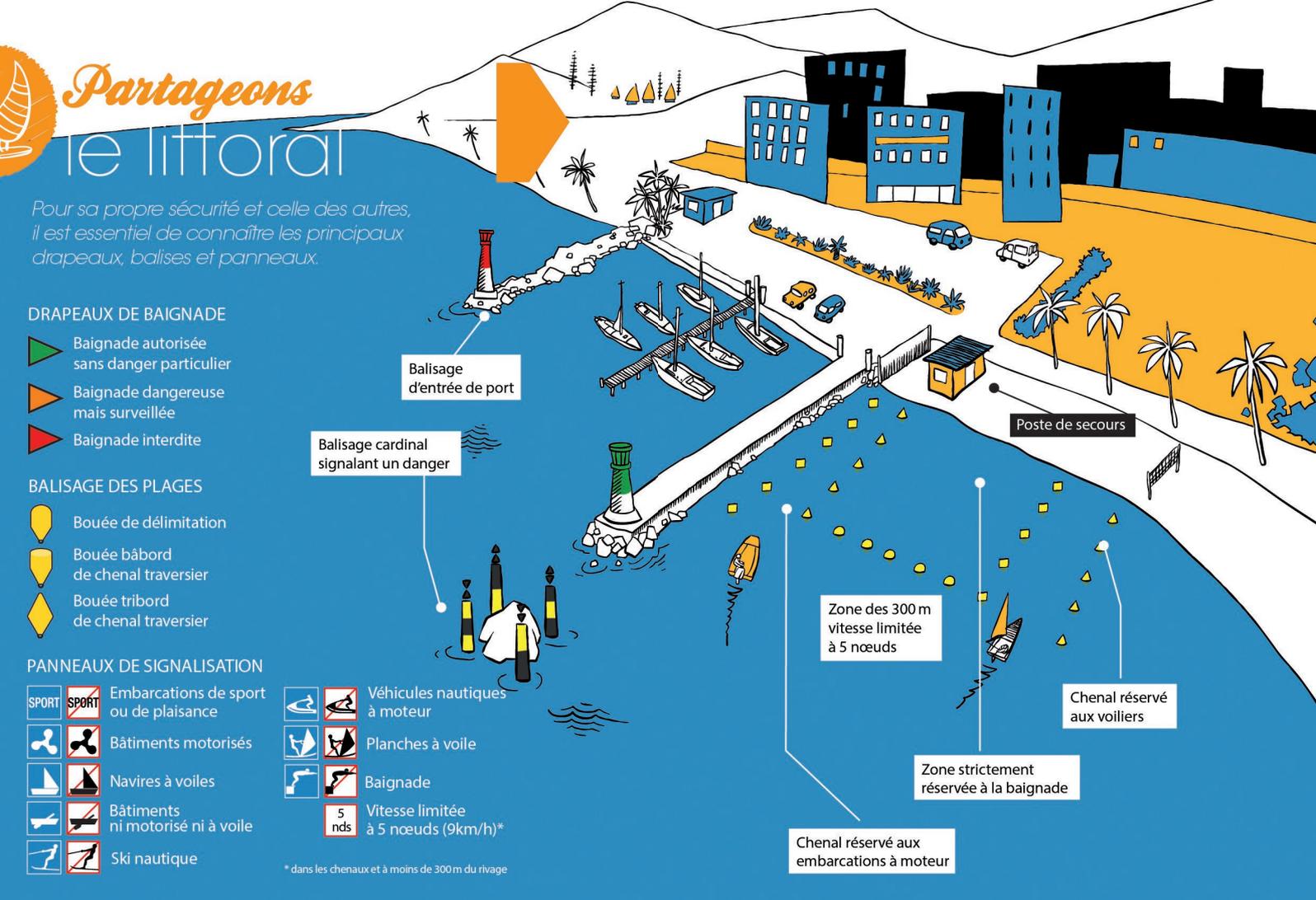
Poste de secours

Zone des 300 m vitesse limitée à 5 nœuds

Chenal réservé aux voiliers

Zone strictement réservée à la baignade

Chenal réservé aux embarcations à moteur





A chaque pratique

ses règles

voile légère (dériveur, catamaran...)



Pour apprendre à faire de la voile, pratiquer, régater, renseignez-vous auprès de la Ligue Calédonienne de Voile :
Tél/Fax : 28 56 45 - ligue.cal.2voile@lagoon.nc

Vérifiez votre équipement

Pour en savoir plus :

Service Hydrographique et Océanique de la Marine (SHOM) www.shom.fr et sur le site du MRCC Nouméa www.mrcc.nc



- Une aide à la flottabilité pour chaque personne est obligatoire.
- Des vêtements adaptés sont recommandés pour être à l'aise, avoir chaud, se protéger du soleil ou pouvoir affronter un grain (averse soudaine).
- Tous les points du gréement doivent être contrôlés : faites vous aider si besoin par des professionnels.

- Le matériel de sécurité doit être à bord (aide à la flottabilité, moyens de repérages, etc.). Vérifiez son état avant de partir. Le matériel de sécurité est réglementé et défini suivant les pratiques nautiques (par exemple : en planche à voile, porter sa combinaison ; en dériveur ou catamaran, porter une aide à la flottabilité ; etc.).
- Consultez les documents nautiques avant de naviguer : une carte marine à jour, le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) et un document décrivant le balisage de jour et de nuit (essentiel pour éviter l'échouement). Vérifiez que ces documents soient cohérents avec les informations officielles élaborées par les services hydrographiques nationaux (le SHOM pour la France).

Naviguez avec prudence



- Restez vigilant et adaptez votre navigation en fonction de votre environnement et de la météo.
- Passez à plus de 100 m des pavillons signalant la présence de plongeurs.
- Ne surestimez pas vos forces : adaptez la durée et la distance de votre sortie en mer à votre condition physique et à votre niveau de pratique.



Faites particulièrement attention aux vents de terre qui portent au large et rendent les retours difficiles ! En cas de difficulté : ne quittez jamais votre embarcation et ne tentez pas de rejoindre le rivage à la nage. Attirez l'attention en mettant en oeuvre vos moyens de repérage (lumineux en particulier).





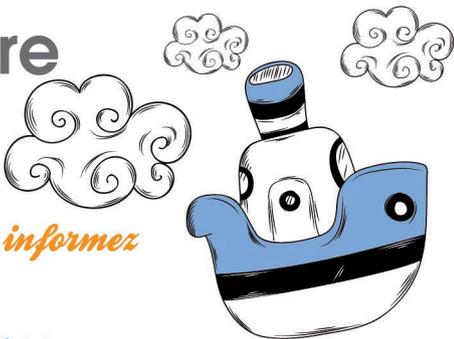
Croisière côtière

Vérifiez votre équipement et informez votre équipage

- **Vérifiez votre matériel** de sécurité et assurez-vous que votre équipage en connaît l'usage et le localise



N'oubliez pas qu'il ne suffit pas de posséder les documents nautiques à bord de son bateau pour qu'ils soient utiles : il est nécessaire de maîtriser les informations qu'ils contiennent. Prenez le temps de les consulter avant de naviguer.



dans votre navire.

- **Assurez-vous** que l'équipage est en mesure de faire un appel simple par la radio VHF.
- **Informez l'équipage** des risques majeurs sur le navire et des réflexes à avoir en cas de :
 - ☞ Voie d'eau (dont les causes peuvent être une vanne de coque défectueuse, un problème au niveau de l'arbre d'hélice, un échouement, etc.) ;
 - ☞ Incendie (localisation, type et usage des extincteurs) ;

- ☞ Homme à la mer (repérage et diffusion de l'alerte).
- **Avant l'appareillage**, définissez les règles quant au port de l'équipement individuel de flottabilité (EIF). En tout état de cause, il est particulièrement recommandé dans les conditions suivantes :
 - ☞ météo forçant, navigation sous spi, navigation de nuit.
- **Partez toujours** avec le plein de carburant.
- **Vous devez détenir** à bord certains documents essentiels pour tout marin :
 - ☞ Une carte marine à jour pour vous situer ;
 - ☞ Le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) ;
 - ☞ Un document décrivant le balisage de jour et de nuit (essentiel pour éviter l'échouement).

Naviguez avec prudence

- **Assurez une veille météo.** Tenez-vous constamment informé des évolutions météo par une veille radio VHF sur le canal 16 : Nouméa radio diffuse des bulletins réguliers et des bulletins météo spéciaux.
- **Passez à plus de 100 mètres des pavillons** signalant la présence de plongeurs.



Focus

QU'EST-CE QU'UN ABRIS ?

C'est un refuge qui permet soit de mouiller, soit d'accoster, qu'il s'agisse dans ce dernier cas d'une mise à quai ou de tirer l'embarcation à sec sur une plage. La qualité de ce refuge varie en fonction des caractéristiques du navire et de la météorologie. Planifier une sortie et choisir ses abris relève de la responsabilité du chef de bord.



Guide

Pratique Croisière

Plongée

(avec bouteilles et en apnée)

La plongée est l'une des principales causes d'accident mortel en mer : elle nécessite une vigilance extrême. Il ne faut jamais plonger en solo !

Avant de plonger

• **Avant les vacances**, passez une visite médicale chez un médecin : la plongée s'exerce dans des conditions physiologiques très particulières du fait de la pression sous-marine. Un excellent état de santé est indispensable.

• **Apprenez à plonger** avec des moniteurs diplômés.

Pendant la plongée

• « L'unité, c'est la paire » : ne plongez jamais seul et surveillez-vous mutuellement. Si vous plongez à partir d'un bateau, il est fortement recommandé qu'une personne reste à bord avec des moyens d'alerte, en privilégiant la radio VHF.

• **Avec bouteilles** : surveillez votre autonomie en air et respectez les paliers de décompression.

• **En apnée** : ne surestimez pas vos capacités, remontez à la surface dès que vous sentez le moindre signe de fatigue, car la perte de conscience sous l'eau est subite (syncope).



Focus

LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SOUS-MARINE DE LOISIR

La pêche sous-marine de loisir est réglementée en apnée et formellement interdite en plongée avec bouteilles.

Toute personne la pratiquant doit signaler sa présence au moyen d'une bouée. « Rapprochez-vous de votre province pour connaître la réglementation applicable »



• Signalez-vous en surface

Les pavillons de plongée permettent de signaler aux usagers de la mer la présence d'un ou de plusieurs plongeurs, chasseurs sous-marins ou apnéistes dans l'eau, afin qu'ils adaptent leur comportement en conséquence.



Pour en savoir plus :

Comité régional des Sports Sous-marins, BP 810 - 98800 Nouméa cedex
Tél/fax : 28 83 37
ffssm.nc@mils.nc

Trois pavillons peuvent être utilisés en plongée :



le pavillon alpha du code international des signaux maritimes, obligatoire en mer

pour les embarcations ;



le pavillon international de plongée avec une bande diagonale blanche qui peut notamment être ajouté sur une embarcation au pavillon alpha ;



le pavillon rouge à croix de Saint-André blanche utilisé par l'OTAN.

Si vous plongez avec bouteilles, faites systématiquement un tour d'horizon avant de percer la surface et signalez-vous à l'aide d'un parachute.



Natation

Nagez accompagné et ne nagez pas n'importe où

Avant d'entrer dans l'eau

- Informez votre entourage.
- Choisissez de préférence une zone autorisée et surveillée : les zones interdites sont souvent dangereuses et engageraient votre res-

pensabilité en cas d'accident.

- **Consultez les horaires de surveillance** et vérifiez qu'une flamme autre que rouge est hissée.
- **Renseignez-vous sur les courants et les marées** : ils peuvent vous empêcher de rejoindre la rive. Pour les marées, consultez la presse locale, les extraits d'annuaires de marées ou le site internet du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) : www.shom.fr.
- **Si possible**, faites vérifier par un professionnel de l'activité votre aptitude à nager en toute sécurité.

Pour éviter tout accident

- **Surveillez vos proches** et surtout les enfants dans l'eau, pour pouvoir donner l'alerte immédiatement en cas de difficulté.
- **Dans les zones non surveillées**, organisez votre propre sécurité : ne vous baignez pas seul.
- **En cas de fortes chaleurs**, allez vous baigner (idéalement, tous les quarts d'heure) et entrez progressivement dans l'eau afin d'éviter hydrocution ou malaise.

- **Évitez de nager au-delà de 300 mètres du rivage**, distance à partir de laquelle les embarcations (à moteur) naviguent sans limitation de vitesse.
- **En cas de vent**, les bouées ou matelas gonflables peuvent se renverser ou dériver rapidement et ainsi rendre la baignade très dangereuse !
- **Évitez de vous baigner à proximité de rivages abrupts ou glissants** : vous pourriez tomber en entrant dans l'eau ou ne pas arriver à sortir de l'eau.

Sports de glisse

- **Étudiez le plan d'eau** et assurez-vous auprès des autres pratiquants et des clubs que votre niveau correspond à la difficulté technique du site.
- **Le froid est l'un des dangers de ces activités** en hiver pensez à porter

- une combinaison adaptée.
- **N'oubliez pas d'informer votre entourage** avant toute session.
- **Lorsqu'ils existent, empruntez les chenaux balisés** dédiés à votre activité afin de ne pas gêner les autres usagers de la mer.

À chaque pratique, ses règles



Pour en savoir plus :

Postes de secours et affichage plages.
Ligue Calédonienne de Natation
BP 255 - 98800 Noumea
Tél : 46 73 73
natcal@lagon.nc

Guide

Pratiques de la Mer





Sports de glisse



Kitesurf

planche nautique tractée par une aile volante

- **Avant de sortir**, apprenez avec des moniteurs diplômés le maniement du gréement et le décollage de l'aile à terre.
- **Consultez la météo** et ne sortez jamais par vent de terre.
- **Soyez équipé d'un système de sécurité** sur la barre de contrôle (pour réduire la traction de l'aile sans la perdre), d'un cordon de sécurité, d'une combinaison isotherme en hiver, d'un casque, d'un équipement individuel de

flottabilité et d'un moyen de repérage lumineux au-delà des 300 mètres.

• **En dehors des zones dédiées, votre zone de pratique** se situe au-delà de 300 mètres du rivage et jusqu'à 2 milles (3 704 mètres) d'un abri.

• **En cas de difficulté**, ne quittez pas votre flotteur et attendez les secours.

• **Prévenez le MRCC** si votre voile part à la dérive en mer, de façon à éviter des recherches inutiles et coûteuses.



Guide

Surf et bodyboard

- **Attachez toujours votre cordon de sécurité (leash)** à la cheville.
- **Face à un autre surfeur qui s'élance** : signalez-vous, ne lâchez pas votre planche et progressez en

sens inverse du déferlement.

• **Dans la mesure du possible**, laissez une personne sur votre embarcation afin d'assurer votre sécurité durant votre session.



Pour en savoir plus : sur le Kitesurf

Ligue de vol libre en Nouvelle-Calédonie,
24, rue Duquesne 98 800 Nouméa - phb@mls.nc

sur le surf, le bodyboard et le stand up paddle (SUP)

Ligue Calédonienne de Surf, BP 12048 - 98 802 Nouméa Cedex
laurent.ravelli@surfingnewcaledonia.com

Stand Up Paddle (SUP)

- **Laissez les zones de baignade** en dehors de votre parcours.
- **Vous pouvez pratiquer** jusqu'à 2 milles d'un abri si votre planche n'est pas un engin de plage
- **Soyez équipé de votre matériel de sécurité**

au-delà des 300 mètres (équipement individuel de flottabilité, moyen de repérage lumineux)

• **En cas de danger**, n'abandonnez pas votre planche
• **Le port du leash** est un plus en matière de sécurité.



Sports de glisse

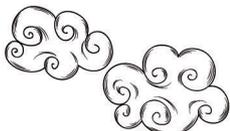


Planche à voile

• En dehors des zones dédiées, votre zone de pratique se situe au-delà de 300 mètres du rivage.

• **Empruntez les chenaux balisés** pour y accéder. Ne vous éloignez pas à plus de 2 milles (3 704 m) d'un abri.

• **Si vous débutez**, ne sortez pas par vent de terre.

• **Au-delà de 300 mètres : Soyez équipé d'un équipement individuel de flottabilité.**

Pour être vu, munissez-vous d'équipements facilitant le repérage (moyens lumineux).

• **En cas de danger**, n'abandonnez pas votre planche.

Canoë Kayak, Va'a

• Votre zone d'évolution se situe :

↳ jusqu'à 300 mètres si engin de plage ;

↳ jusqu'à 2 milles d'un abri si autre qu'engin de plage mais non auto-vedeur.

↳ jusqu'à 6 milles d'un abri si autre qu'engin de plage et auto-vedeur.

• **Soyez équipé de votre matériel de sécurité** au-delà de 300 mètres.

Pour en savoir plus : sur la Planche à voile

Ligue Calédonienne de Voile
Tél/Fax : 28 56 45
ligue.cal.2voile@lagoon.nc

Sur le canoë kayak

Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoë Kayak
Tél/Fax : 24 07 06
crvaa@lagoon.nc



Sports motorisés (scooter, ski nautique, motonautisme)

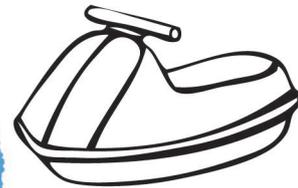
• Lorsqu'ils existent, empruntez les chenaux balisés dédiés à votre activité afin de ne pas gêner les autres usagers de la mer.

• **Le port de l'aide à la flottabilité** est obligatoire en ski nautique et véhicules nautiques à moteur (scooters de mer).

• **Attachez fermement votre coupe-circuit au poignet** pour arrêter votre moteur en cas de chute.

• **En véhicules nautiques à moteur**, ne vous éloignez pas de plus de 2 milles d'un abri. Tou-

À moins de 300 m du bord, la vitesse doit être inférieure à 5 noeuds, (9 km/h).

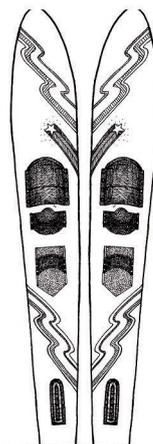


tefois, des dispositions particulières existent aux abords du grand Nouméa.

• **Pour le ski nautique et les activités similaires**

(bouées tractées, parachutes ascensionnels, wakeboard...) deux personnes doivent être à bord : un pilote et une personne qui surveille le skieur ou la personne tractée.

• **L'âge minimum recommandé** pour la conduite d'un véhicule nautique à moteur est de 16 ans.



À chaque pratique, ses règles





Respect

de l'environnement



Prévenir les pollutions

En mer comme sur terre, les déchets et les substances polluantes peuvent nuire à la vie de nombreuses espèces, y compris l'être humain. Lorsque vous pratiquez votre activité sur le littoral ou en mer, adoptez les bonnes pratiques.



- **Utilisez des sacs lourds** ou des paniers pour transporter vos affaires car un sac trop léger risque de s'envoler.
- **Soyez attentif** à tous les objets légers que le vent risque d'entraîner dans l'eau, comme les sacs ou bouteilles en plastique.
- **Utilisez un cendrier de poche** pour ne pas jeter de mégots par-dessus bord. Ils mettent du temps à se décomposer, contiennent diverses



Guide

de l'environnement



Les sacs plastiques aiment voyager

Le plastique est une source de pollution par lui-même et par sa capacité à accumuler les polluants présents dans l'eau. Finalement, ce sont tous les consommateurs de poissons, coquillages et crustacés qui risquent d'ingérer des animaux contaminés du fait de négligences humaines.

substances polluantes ou nocives pour la santé des animaux qui sont susceptibles de les avaler.

- **N'abandonnez pas de déchets** lors de vos pauses, ne jetez pas de déchets dans l'eau.
- **Ramassez sur le littoral et dans l'eau les sacs plastiques** qui sont un

véritable fléau dans les océans. Les plastiques accumulent les polluants présents dans l'eau (PCB, phénols, pesticides...). Entiers ou fragmentés, ils sont ingérés par des animaux marins (poissons, oiseaux, etc.) qui les confondent avec leur alimentation.



Respecter la faune et la flore



Respectez le milieu naturel afin de ne pas dégrader des zones sensibles, des lieux de nidification et de reproduction de la faune

Navigation

- Évitez le dérangement des espèces de la flore et de la faune terrestres et marines présentes sur le site.
- Naviguez à distance des espèces protégées, notamment les mammifères marins (cétacés), les tortues marines ou les oiseaux marins, afin de ne pas les perturber.

Ne les poursuivez pas pour mieux les voir, ne coupez pas leur trajectoire, préférez les observer à distance. En aucun cas vous ne devez tenter de les toucher.

- Évitez de pratiquer des activités motorisées occasionnant bruit et émissions polluantes pouvant porter atteinte à la faune et à la flore.
- Participez à la protection des habitats des espèces fragiles en limitant les débarquements dans les zones protégées, de nidification ou de nurserie.



Mouillage

- Choisissez soigneusement votre zone de mouillage, surtout lorsque certaines espèces sont en train de se nourrir, de couvrir ou lorsqu'il y a des petits :
- vérifiez que le mouillage choisi ne se trouve pas dans une zone protégée ;
- mouillez en priorité sur le sable afin de préserver les herbiers et le corail ;



- soyez vigilant lorsque vous mouillez l'ancre et évitez de la traîner sur le fond : de nombreuses espèces vulnérables vivent et se reproduisent au fond de l'eau ;
- privilégiez l'amarrage à un corps-mort plutôt que le mouillage sauvage lorsque cela est possible.
- Limitez la propagation des espèces invasives en rinçant l'ancre à sa remontée sur le pont.

Pour en savoir plus :

Renseignez-vous auprès de votre province sur les aires marines protégées
www.province-sud.nc
www.province-nord.nc
www.province-iles.nc
 ainsi qu'auprès de la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie pour les récifs et îles éloignées de la Nouvelle-Calédonie





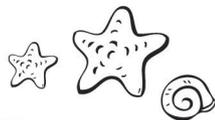
Pratiquer une pêche durable

Si vous êtes amateurs de pêche récréative en mer, que ce soit de la pêche embarquée, à pied, du bord ou sous-marine :

- **Respectez les tailles de capture minimales** car, en pêchant des poissons en dessous des tailles autorisées, vous empêchez le renouvellement naturel des espèces et réduisez les ressources.
- **N'utilisez que les engins autorisés.**
- **Ne pêchez** que ce qui est nécessaire à votre

consommation familiale et immédiate.

- **Respectez les interdictions de capture**, de pêche ou de ramassage des espèces protégées.
- **Respectez les zones et les périodes de fermeture** et d'ouverture ou d'interdiction.
- **La vente de votre pêche est illégale.**



Pour en savoir plus :

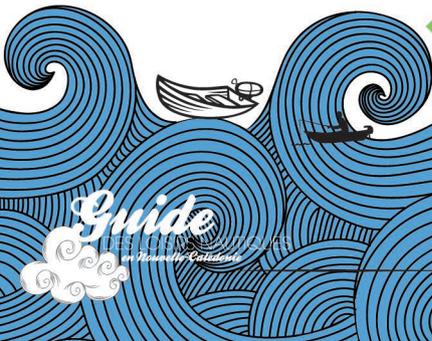
Renseignez-vous auprès de votre province sur la réglementation applicable.
www.province-sud.nc
www.province-nord.nc
www.province-iles.nc



Focus

Entretien son bateau dans le respect de l'environnement

- > Équipez de préférence votre bateau de cuves à eaux noires et évitez d'utiliser vos toilettes marines au mouillage près des côtes.
- > Vidangez vos cuves d'eaux usées dans les emplacements prévus à cet effet dans les ports qui proposent des systèmes de vidange.
- > Remplissez prudemment le réservoir de carburant pour ne pas répandre d'hydrocarbures dans l'eau. Si vous en renversez sur le pont, n'utilisez jamais de détergent nocif à la vie aquatique.
- > Privilégiez le lavage à l'eau claire pour vos embarcations et bannissez les produits toxiques pour l'environnement. En cas de nécessité d'utilisation d'un produit d'entretien, choisissez un produit biodégradable et bannissez ceux qui contiennent du chlore. Les ports proposent toutes sortes d'équipements pour améliorer la vie à bord (sanitaires, bacs à vaisselle, douches).
- > Effectuez obligatoirement vos carénages sur des aires prévues pour la récupération des eaux de lavage afin d'éviter leur dispersion dans l'environnement.
- > Préférez le nettoyage mécanique des coques de bateaux (décapage manuel, sablage...) plutôt que l'application de peintures antisalissures ayant un impact sur l'environnement. Si vous devez utiliser ces peintures, respectez les doses d'application et les recommandations présentes sur l'étiquette et/ou la notice des produits, et veillez à limiter les rejets dans le milieu.
- > Utilisez des moteurs marqués C€ dont les normes garantissent le respect de l'environnement en émissions sonores et gazeuses.



Guide

de l'Environnement

Respect de l'environnement.

2014



www.affmar.gouv.nc

la mer
UI
mais dans les règles